



COMMUNIQUE AGREMENT EXPORTATEURS

CAMPAGNE 2015-2016

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de café et/ou de cacao au cours de la campagne 2015-2016, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20^{ème} étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **13 juillet 2015 au 14 août 2015** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Toutefois, les exportateurs agréés pour la campagne Café-Cacao 2014-2015 sont dispensés de la production de certaines pièces dont la liste est disponible au **17^{ème} étage porte 17.03** de l'immeuble CAISTAB (**secrétariat du Directeur Général Adjoint chargé de la Commercialisation**).

Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) CFA, sont payables en une seule fois, sur un compte ouvert à cet effet dans les livres de la Banque Ecobank.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 20 20 27 95/ 20 25 28 43

La Direction Générale